



COMPTE - RENDU DE SEANCE

COMMUNE DE JEU-LES-BOIS **CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2020**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercices : 11

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 10

Le sept septembre deux mille vingt à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 1^{er} septembre 2020

Etaient présents : BREUILLAUD Jacques, LELONG Annabelle, BOUQUET Christian, LEROUGE David, STROUPPE André, ROCHAT Emmanuel, CHAUVEAU Karine, FOUBERT François, BYDEKERCKE Justine, NATUREL Elodie

Absente excusée : FRESNEDA Virginie

Secrétaire de séance : BOUQUET Christian

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 août 2020

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 août 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres présents

L'ordre du jour de la séance :

- 1-** Projet de reprise du commerce
- 2-** Fonds de concours 2020
- 3-** Etude de sol pour la rénovation du pignon de la cantine scolaire
- 4-** Questions diverses

55 - PROJET DE REPRISE DU COMMERCE

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet pour la création d'un tiers-lieu espace de développement social culturel et économique à l'Auberge Saint-Roch propriété de la Commune.

Le projet consiste à la création d'un lieu convivial intergénérationnel afin de proposer des services aux habitants ainsi qu'une offre d'activités culturelles engagées dans une démarche de transition sociale et écologique.

Après avoir entendu l'exposé des porteurs du projet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Donne un accord de principe pour la réalisation de ce projet tiers-lieu en précisant que le bar devra être ouvert à la consommation de façon à ne pas perdre la licence et qu'il serait souhaitable de conserver le dernier commerce de la commune en proposant une activité de restauration.
- Précise qu'une réflexion devra être menée au sein du Conseil Municipal en cas de candidature sérieuse pour la reprise du commerce dans son contexte de restauration.

Les porteurs du projet sont autorisés à demander les subventions nécessaires à la création de ce tiers-lieu. Un point devra être fait d'ici quelques mois afin de suivre l'avancement du dossier.

56 - FONDS DE CONCOURS 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de solliciter auprès de CHATEAUROUX METROPOLE une subvention – Fonds de Concours 2020 – pour les travaux d'extension de la salle des fêtes.

Il approuve le plan de financement suivant et autorise le Maire à signer la convention pour le versement des fonds de concours 2020 d'un montant de 15 555.00 €

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	280 000.00 €	DETR 50 %	140 000.00 €
+ Architecte		Fonds de concours Châteauroux Métropole	15 555.00 €
+ Etudes		Région (50% sur l'isolation/ ventilation)	A déterminer
		Auto – financement	124 445.00 €
TOTAL	280 000.00 €		280 000.00 €

57 - ETUDE DE SOL POUR LA RÉNOVATION DU PIGNON DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 12 décembre 2019 dans laquelle lui était donnée l'autorisation de lancer une contre-expertise pour que les travaux de la cantine scolaire soient pris en charge dans le cadre de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune.

Il explique que malgré une multitude de relances envers deux cabinets d'experts et malgré la signature d'un devis, à ce jour aucune intervention n'a été faite.

Face à cette situation sans issue, le Maire propose de faire réaliser une étude de sol afin d'envisager les travaux prochainement par des entreprises pour éviter l'éboulement de la

bâtisse et de façon à ne pas bloquer le projet de réhabilitation de la salle des fêtes puisque ce bâtiment jouxte celui de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte de faire réaliser une étude de sol pour la rénovation du pignon de la cantine
- Propose les cabinets suivants :
 - SOGEO-EXPERT à JAUNAY CLAN (86)
 - GEOCENTRE à ARCOMPS (18)
 - COMPETENCE GEOTECHNIQUE à FONDETTES (37)
- Autorise le Maire à signer le devis le moins disant et à faire réaliser l'étude de sol le plus rapidement possible.

INFORMATIONS DIVERSES

- Le mercredi 16 septembre 2020 aura lieu la médiation avec la commune de LYS ST GEORGES concernant le chemin de la prairie de Marron
- Réunion le 22 septembre à la Mairie de JEU LES BOIS avec les élus et les agriculteurs porteurs du projet de méthanisation sur la commune de JEU LES BOIS ainsi que les techniciens.
- Le Conseil Municipal décide de fermer le parc derrière l'école en attendant de recevoir les panneaux pour les jeux et le sable.
- Le Conseil Municipal accepte l'intervention d'un artiste à l'école dans le cadre de l'opération « création en cours » afin que les élèves participent à un travail de création (théâtre, danse, photo.....)

Le secrétaire de séance,
Christian BOUQUET

Le Maire,
Jacques BREUILLAUD

Les Conseillers,